



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
20 mai 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Instance permanente sur les questions autochtones

Treizième session

New York, 12-23 mai 2014

### Projet de rapport

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Valmaine Toki

### Chapitre II

#### Lieu, dates et déroulement de la session

1. Par sa décision 2013/260, le Conseil économique et social a décidé que la treizième session de l'Instance permanente se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 12 au 23 mai 2014.

2. De sa 2<sup>e</sup> à sa 5<sup>e</sup> séance, du 12 au 14 mai 2014, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Thème spécial : “Principes de bonne gouvernance conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (art. 3 à 6 et 46)” ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie de l'étude des effets de la doctrine de la découverte sur les peuples autochtones, y compris les mécanismes, procédures et instruments de réparation (E/C.19/2014/3), de l'étude sur les pratiques optimales et les bons exemples de règlement des différends fonciers et des revendications foncières, notamment en examinant les travaux de la Commission nationale sur les peuples autochtones (Philippines), de la Commission du règlement des différends fonciers des Chittagong Hill Tracts (Bangladesh) et du Groupe de travail sur les populations et communautés autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (E/C.19/2014/4), d'une étude sur un protocole facultatif se rapportant à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et axée sur un mécanisme volontaire (E/C.19/2014/7), du rapport de la réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème « Droits sexuels et procréatifs : articles 21, 22 1), 23 et 24 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (E/C.19/2014/8) et des informations reçues des États sur la suite donnée à ses recommandations (E/C.19/2014/10, examinées également au titre des points 4 a) et 7). À sa 16<sup>e</sup> séance, le 23 mai 2014, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 3 (voir chap. I, sect. B).



3. À ses 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séances, le 20 mai, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Droits de l'homme : a) application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; b) dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones ». À sa 16<sup>e</sup> séance, le 23 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 4 (voir chap. I, sect. B).
4. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 15 mai, l'Instance permanente a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Débat d'une demi-journée sur l'Asie ». À sa 16<sup>e</sup> séance, le 23 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 5 (voir chap. I, sect. B).
5. À ses 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> séances, le 19 mai, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Débat d'une demi-journée sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones ». À sa 16<sup>e</sup> séance, le 23 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 6 (voir chap. I, sect. B).
6. À ses 8<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> séances, les 16 et 21 mai, l'Instance permanente a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Priorités et thèmes actuels et suivi : a) enfants autochtones; b) jeunes autochtones; c) deuxième Décennie internationale des peuples autochtones; d) programme de développement pour l'après-2015 ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'un rapport sur les conditions de vie et le respect des droits des garçons, des filles et des adolescents autochtones en Mésoamérique (E/C.19/2014/5). À sa 16<sup>e</sup> séance, le 23 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 7 (voir chap. I, sect. B).
7. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 15 mai, l'Instance permanente a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue général avec les fonds et organismes des Nations Unies ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie du rapport de la réunion annuelle de 2013 du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones (E/C.19/2014/9). À sa 16<sup>e</sup> séance, le 23 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 8 (voir chap. I, sect. B).
8. À ses 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> séances, le 22 mai, l'Instance permanente a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les nouveaux problèmes ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note sur l'examen de la situation des peuples autochtones et de leur participation aux démocraties et processus électoraux en Amérique latine, au regard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (E/C.19/2014/6). À sa 16<sup>e</sup> séance, le 23 mai, elle a examiné et adopté un projet de décision et les recommandations qu'elle présente au titre du point 9 (voir chap. I, sect. A et B).
9. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 22 mai, l'Instance permanente a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Projet d'ordre du jour de la quatorzième session de l'Instance permanente ». À sa 16<sup>e</sup> séance, le 23 mai, elle a examiné et adopté un projet de décision qu'elle présente au titre du point 10 (voir chap. I, sect. A).

### **Chapitre III**

## **Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa treizième session**

10. À la 16<sup>e</sup> séance, le 23 mai, la Rapporteuse a présenté les projets de décision et de recommandation et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa treizième session.

11. À la même séance, l'Instance permanente a adopté son projet de rapport, tel que révisé oralement.

### **Chapitre IV**

## **Organisation de la session**

### **A. Ouverture et durée de la session**

12. L'Instance permanente a tenu sa treizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 12 au 23 mai 2014. Elle a consacré 16 séances publiques et quatre séances privées aux questions inscrites à son ordre du jour.

13. À la 1<sup>re</sup> séance, le 12 mai, la session a été ouverte par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations. À la séance d'ouverture, Tododaho Sid Hill, membre de la nation Onondaga, a prononcé une allocution de bienvenue. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social ont fait des déclarations.

14. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, la Présidente de l'Instance permanente, le Gouverneur général de la Nouvelle-Zélande et le Directeur général de la Commission nationale pour la promotion des peuples autochtones du Mexique ont fait des déclarations.

### **B. Participation**

15. Les membres de l'Instance permanente et des représentants de gouvernements, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ou autochtones ont participé à la session. On trouvera la liste des participants dans le document E/C.19/2014/INF/1.

### **C. Élection du Bureau**

16. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 12 mai, l'Instance permanente a élu par acclamation le Bureau, composé comme suit :

*Présidente :*  
Dalee Sambo Dorough

*Vice-Présidents :*

Mohammad Hassani Nejad Pirkouhi,  
Edward John,  
Gervais Nzoa  
Maria Eugenia Choque Quispe

*Rapporteuse :*

Valmaine Toki

**D. Ordre du jour**

17. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 12 mai, l'Instance permanente a adopté son ordre du jour provisoire publié sous la cote E/C.19/2014/1.

**E. Documentation**

18. La liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa treizième session est publiée sous la cote E/C.19/2014/INF/2. Les textes des déclarations faites durant la session qui ont été communiqués au Secrétariat sont disponibles à l'adresse suivante : <http://papersmart.unmeetings.org>.

---